



Séance du Conseil Municipal

du 5 mai 2026

Arrondissement de THANN-GUEBWILLER

		présents	excusés	absents
Nombre de Conseillers élus :	11	M. MARINONI Ludovic, Maire	X	
Conseillers en fonction :	11	M. FOLTZER Arnaud, Adjoint	X	
Conseillers présents :	10	Mme BAUDU Isabelle		X
		M. BICLOT Eric	X	
		M. HAUACKER Pascal	X	
		M. LOLLIER Patrick	X	
		Mme MAILLET Marie	X	
		M. MARTINEZ Renaud	X	
		Mme PARISSET Sylvie	X	
		Mme SOCCIO Anna	X	
		Mme WOJTOWICZ Edyta	X	

Madame Isabelle BAUDU a donné procuration à Monsieur Ludovic MARINONI

1 Auditeur

1. AFFAIRES GENERALES :

a) Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Edyta WOJTOWICZ est désignée secrétaire de séance.

b) Approbation du dernier procès-verbal

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

c) Désignation des représentants communaux

- Brigade Verte

Le Conseil Municipal est appelé à désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (BRIGADE VERTE).

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, **le conseil municipal à l'unanimité désigne :**

- **Monsieur Ludovic MARINONI** titulaire
- **Monsieur Renaud MARTINEZ** suppléant.

- **Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges**

Créé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 201 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2026 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du conseil municipal.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu délégué de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son conseil municipal et les habitants
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte
- Peut-être le relais de la commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc

Pour la commune de Wildenstein, il y a lieu de désigner un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

- **Monsieur Ludovic MARINONI**, délégué titulaire
- **Madame Sylvie PARISET**, déléguée suppléante

- **Syndicat du Territoire Energie Alsace**

En vertu de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie, l'organisation de la distribution d'électricité et de gaz relève de la compétence des collectivités locales.

En France, la plupart des communes adhèrent à des syndicats intercommunaux, à qui elles ont transféré leurs compétences en matière de distribution d'électricité et de gaz.

Le Syndicat d'Energie Territoire Alsace ayant son siège à Colmar, s'est créé à l'initiative de l'Association des maires du Haut-Rhin par un arrêté préfectoral du 19 décembre 1997.

La commune de Wildenstein est adhérente depuis le 17 octobre 1997

Ses missions sont :

- représenter les communes adhérentes dans la distribution publique d'électricité et de gaz,
- organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution du contrat de concession par les concessionnaires de réseaux,
- programmer et aider les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques dans les commune,
- d'assurer gratuitement l'assistance aux maîtres d'ouvrage (Maires, Présidents de Communautés) pour la définition et la réalisation des travaux sur les réseaux.

Les délégués désignés par les communes et les EPCI sont les « grands électeurs » du Comité Syndical. C'est parmi eux que les membres du Comité Syndical sont élus.

Pour la commune de Wildenstein, et conformément à l'article 9.1 des statuts du Syndicat, il y a lieu de désigner un(e) délégué(e) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Désigne Monsieur Arnaud FOLTZER** comme délégué de la Commune au sein du Syndicat du Territoire Energie Alsace,

- **Syndicat Mixte de la Thur**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2,

VU les statuts du Syndicat Mixte de la Thur,

CONSIDERANT qu'il y a lieu désormais, à la suite de l'entrée en fonctions effectives du nouveau conseil municipal de procéder à la désignation des nouveaux délégués de la Commune de Wildenstein au sein du syndicat précité,

CONSIDERANT qu'il y a lieu, s'agissant des syndicats mixtes ouverts, de se reporter à leurs statuts, lesquels fixent les modalités de représentation de leurs membres,

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article n° 5.1 des statuts du Syndicat Mixte de la Thur, la Commune de Wildenstein dispose d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Désigne** selon le tableau joint les représentants de la Commune au sein du syndicat mixte précité :

Nom	Qualité
Monsieur Arnaud FOLTZER	Délégué titulaire
Madame Anna SOCCIO	Déléguée Suppléante

- **ADAUHR**

La Commune est adhérente à l'ADAUHR, l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin, créée en application de l'article L5511-1 du CGCT entre le Département du Haut-Rhin, les Communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) haut-rhinois.

A ce titre, elle est représentée à l'Assemblée Générale de l'agence par un(e) délégué(e) dont la durée du mandat est identique à celui du mandat municipal.

En application des statuts de l'ADAUHR, les Communes sont représentées par leur Maire ou son représentant, désigné par le conseil municipal.

Les mêmes statuts prévoient la possibilité, pour le conseil municipal, de désigner un représentant suppléant.

Il y a lieu de désigner le représentant de la Commune et son suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne:

Monsieur Ludovic MARINONI, Maire est désigné titulaire et
Monsieur Pascal HAUACKER, est désigné suppléant.

Unanimité.

- **Désignation d'un correspondant défense**

Créé en 2001 par le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, le correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et à promouvoir l'esprit de défense.

Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense. De nombreuses informations sont disponibles sur le site internet du ministère de la défense ainsi que sur le site internet de la Préfecture.

Le correspondant défense a une mission d'information et de sensibilisation des administrés de la commune aux questions de défense et il est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Monsieur Patrick LOLLIER en qualité de correspondant défense.

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Conformément à l'article R.7 du code électoral et à la suite du renouvellement intégral des conseil municipaux, les commissions de contrôle des listes électorales (CCLE) de chaque commune doivent être renouvelées.

La composition des CCLE a été modifiée par la loi ordinaire n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutins aux élections municipales.

Elle sera la suivante :

- un conseiller municipal, (avec un rajout d'un suppléant possible)
- un délégué de l'administration, (avec un rajout d'un suppléant possible)
- un délégué du tribunal judiciaire, ((avec un rajout d'un suppléant possible)

Le conseil municipal désigne Madame Marie MAILLET comme conseillère municipale titulaire au sein de la commission de contrôle des listes électorales et Edyta WOJTOWICZ comme conseillère suppléante.

- **Pays Thur Doller - Référent Climat**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune fait partie de la Communauté des Communes de la Vallée de Saint-Amarin qui fait partie du Pays Thur-Doller (qui regroupe les 3 Communautés des Communes du secteur).

Suite au renouvellement des instances municipales, un référent climat doit être désigné pour représenter la commune au sein des instances du Pays Thur Doller.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité désigne Monsieur Arnaud FOLTZER en qualité de délégué.

- **Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)**

La composition et le rôle de la commission consultative communale de la chasse sont déterminés notamment par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse pour la période de 2024 à 2033.

Elle comprend des personnalités qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique (services déconcentrés de l'agriculture et de la forêt, chasseurs, exploitants agricoles, propriétaires forestiers, ONF, ONCFS, lieutenant de louveterie ...).

On peut citer parmi ses attributions l'émission d'avis sur les adjudicataires et les permissionnaires de chasse, ou encore les réunions pour tenter d'apporter des solutions aux problèmes des dégâts de gibiers dans les cultures agricoles et les forêts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret
- **NOMME** quatre membres titulaires pour la Commission Consultative Communale de la Chasse :

**Monsieur Eric BICLOT,
Monsieur Arnaud FOLTZER,
Monsieur Pascal HAUACKER,
Madame Marie MAILLET.**

Le Maire est Président de la commission.

- **Commission de Dévolution de la Chasse**

La commission de dévolution intervient en procédures d'adjudication et d'appel d'offres dans les conditions fixées à l'article 8 du cahier des charges des chasses communales.

La commission communale de dévolution est composée du maire ou son représentant et d'au moins deux conseillers municipaux désignés par le conseil municipal.

Ont été désignés, à l'unanimité:

**Titulaires : Monsieur Eric BICLOT,
Monsieur Arnaud FOLTZER,
Monsieur Pascal HAUACKER**

**Suppléants : Monsieur Patrick LOLLIER,
Madame Marie MAILLET,
Madame Edyta WOJTOWICZ**

Le Maire est Président de la commission.

d) Commission communale des impôts : désignation des commissaires

Sur demande du Directeur des Services fiscaux du Haut-Rhin et conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, il appartient à chaque commune d'instituer une Commission Communale des Impôts Directs présidée par le maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la composition est faite de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :

- 12 personnes pour les commissaires titulaires,
- 12 personnes pour les commissaires suppléants

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les règles définies pour leurs nominations sont rappelées par Monsieur le maire.

La nomination définitive des commissaires se fait par le Directeur des Services fiscaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité propose la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES			COMMISSAIRES SUPPLEANTS		
<i>Titre</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>
Monsieur	BARASINO	Pascal	Monsieur	BICLOT	Eric
Monsieur	BASTOS	Jean-Claude	Monsieur	FREY	Joël
Monsieur	BAUDU	Pascal	Madame	GERARD	Agathe
Madame	BOUSQUET	Sylvie	Madame	GEWISS	Elisabeth
Monsieur	DUPONT	Sébastien	Madame	GREDY	Nathalie
Monsieur	ECKERT	Mickaël	Monsieur	GULLY	Jean Maurice
Monsieur	LIERMANN	Maurice	Monsieur	LANDY	Eric
Monsieur	LOLLIER	Patrick	Madame	MAURER	Marie Madeleine
Monsieur	MARINONI	Thierry	Madame	NICOLLE	Iana
Monsieur	SCHLOSSER	Robert	Monsieur	WALCH	Yves
Madame	SOCCIO	Anna	Madame	WEBER	Leila
Madame	STADELMANN	Geneviève	Madame	WOJTOWICZ	Valérie

Les services fiscaux désigneront six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

e) **Demandes de subventions**

- **UNC**

Par courrier, en date du 11 février 2026, Monsieur Patrick LOLLIER Président de l'Union National des Combattants et environs a sollicité l'octroi d'une subvention.

L'UNC a pour missions de :

- rassembler toutes les générations du monde combattant, sans distinction d'opinion, de race ou de religion,
- viser à maintenir et développer les liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie,
- perpétuer le souvenir des combattants morts pour la France et contribuer au devoir de mémoire.

Monsieur Patrick LOLLIER, Président de la section UNC de Fellingring ne prend pas part au débat ni au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 100 euros.

- **Club Vosgien**

Le Club Vosgien « Vallée de Saint Amarin » fondé le 14 avril 1883, intervient fréquemment sur notre commune, dans le but de procéder à des remises en état des chemins forestiers.

Suite aux coups de vents de l'hiver le sentier du ravin de la Thur s'est trouvé encombré de plusieurs arbres qui se sont mis en travers des différents accès. Le Club Vosgien s'est donc proposé de rouvrir le sentier par l'organisation de deux journées de travail qui sont tenues en avril 2026.

Grâce aux travaux de leurs bénévoles, le sentier allant du Restaurant « Au Bram's » à la Maison de la Nature du Rothenbach a pu être ouvert aux randonneurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros, afin de remercier, soutenir mais aussi encourager les actions du Club Vosgien de Saint-Amarin.

2. TECHNIQUE URBANISME PATRIMOINE :

a) Eglise : travaux de restauration du beffroi

Un diagnostic complet du beffroi avait été réalisé en 2024 par l'entreprise BODET en charge de la maintenance des équipements campanaires.

Les défauts suivants ont été relevés :

- une des quatre cloches (la cloche n°3), tapait dans la charpente et pourrait mettre à mal l'ensemble de la structure. Elle a donc été mise à l'arrêt.
- la charpente n'est plus complètement stable et nécessite un renforcement
- certains équipements mécaniques et électriques nécessitent un renouvellement

Lors de la séance du conseil municipal du 10 février 2026, il avait été acté qu'un remplacement total de l'équipement sera privilégié en lieu et place d'une réparation partielle.

M. le Maire a sollicité les devis auprès de la société afin de pouvoir prendre une décision en conséquence.

- Devis 1 : les travaux de remplacement total (moteur+coffret électrique) du beffroi pour un montant de 53 000 € HT
- ou
- Devis 2 : travaux de remise en état pour un montant de 12 883 € HT (*sous réserve de certaines dépenses supplémentaires en fonction de l'avancement du chantier*).

Cette dépense est à la charge du Conseil de Fabrique mais Monsieur le Maire, au vu de l'état de leurs finances, propose que la commune prenne ces travaux en charge. Cet édifice bien que cultuel, fait partie intégrante du patrimoine local.

Monsieur le Maire précise que lors de l'établissement du budget 2026, une enveloppe de 25 000€ avait été affectée à l'opération.

Un report de cette dépense est donc envisagé pour 2027 et ce afin de pouvoir identifier les sources de financement possible (Région Grand Est, CEA, Fondation du Patrimoine, mécénat...)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, il est décidé par 6 voix pour le remplacement total, 3 voix pour une consolidation et 1 abstention à :

- d'approuver l'opération de remplacement complet du beffroi de l'église pour un montant global de 53 000€ HT**
- de solliciter l'ensemble des subventions correspondantes.**
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à l'opération**

b) Aménagement de la forêt communale – modification 2026-2027

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le projet de modification sur la période 2026-2027 de l'actuel aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts pour la période 2008-2027, approuvé en séance du 20/12/2007.

Cette modification d'aménagement permet la mise en conformité du document d'aménagement forestier avec les engagements définis dans le projet de contrat d'ORE.

Cette modification consiste à reclasser les parcelles visées par le contrat d'ORE en hors sylviculture de production.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- **d'approuver** le projet de modification pour la période 2026-2027 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

c) Appartement nord de la Mairie : changement porte d'entrée

Un devis de l'Entreprise Arnold Fils Sarl est présenté aux membres du conseil municipal afin de remplacer la porte d'entrée de l'appartement nord du 1er étage du bâtiment de la Mairie, d'un montant de 2 420€ HT.

N'ayant qu'un devis actuellement (malgré les sollicitations), d'autres entreprises de la vallée seront sollicitées afin de comparer les tarifs et pouvoir délibérer lors d'une prochaine séance.

d) Pisciculture : étude sur la prise d'eau

Suite à la crue de novembre 2023, la Thur a repris son bras initial condamnant la prise d'eau de la pisciculture par manque d'arrivée d'eau.

Le syndicat mixte de la Thur a procédé à un relevé topographique de l'ensemble de la zone et a pu déterminer que le terrain avait bougé.

D'ici quelques mois, un nouveau projet sera élaboré afin de déterminer la solution adéquate pour réalimenter les bassins de la pisciculture. (Coût prévisionnel des travaux 20 000 € HT)

Autre chantier: des travaux seront entrepris prochainement sur le mur de rive en amont de la rue de l'église puisqu'ils présentent certaines faiblesses.

L'entreprise Richert va entreprendre les travaux nécessaires à la remise en état du mur. (Coût prévisionnel des travaux 80 000 € HT)

e) Politique biodiversité : accueil de lynx

Dans le cadre de la signature de l'Obligation Réelle Environnementale, l'accueil d'un éventuel lynx a été évoqué avec le WWF.

Cette action permettrait de renforcer davantage encore, notre politique communale en faveur de la protection de la biodiversité et de préservation de l'environnement.

De plus, elle complètera le dispositif contractuel mis en œuvre dans l'ORE signée.

Sur le massif des Vosges, très peu de lynx sont présents et sont essentiellement des mâles, et circulent dans un périmètre situé entre les Vosges du Nord et le Jura.

Le renforcement de la population de lynx permettrait aussi de tendre vers un meilleur équilibre sylvo-cynégétique.

Un courrier sera transmis par M. le Maire à l'attention du ministère de l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver la démarche d'accueil d'un lynx sur son territoire et missionne Monsieur le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires auprès ministère compétent.

3. INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS :

a) Journée citoyenne

Elle se déroulera le samedi 13 Juin 2026 à partir de 8h30.

Après le déjeuner, un tournoi convivial de pétanque sera organisé. Le WILD assurera l'accueil matinal et l'apéritif. L'invitation sera diffusée d'ici la fin du mois.

Madame Sylvie PARISSET informe que le noisetier à refaire chaque année autour de la dame Jeanne située Place des Verriers, pourrait être remplacé par de la corde au chanvre.

M. le Maire propose le tressage de saules vivants qui seraient plantés en fin d'année.

b) Prochaines séances du conseil municipal :

Les prochaines séances du Conseil municipal auront lieu :

- vendredi 5 juin 2026 (élection des délégués pour les élections sénatoriales)
- mercredi 1^{er} juillet 2026 à 19h00.

c) Divers

- Bulletin municipal

L'échéance pour transmettre les articles et photos pour le bulletin d'information du 1^{er} semestre 2026 est fixée au lundi 15 juin 2026.

Madame Sylvie PARISSET propose que chacun puisse se présenter en tant que nouvel élu du conseil municipal.

- Cérémonie du 8 mai 2026

Le dépôt de gerbe à Wildenstein se fera à 9h00. La cérémonie se déroulera à Oderen à partir de 9h15, rassemblement dans la cour d'école.

- Acquisition de terrains de Madame Josiane Haller

L'acte notarial concernant l'acquisition de la parcelle 89 section 6, d'une superficie de 33,43 ares vendue par Madame Josiane MEYER a été signé ce jour.

- Comite de Gestion de la Réserve Naturelle du Grand Ventron

Une réunion sera organisée le mardi 16 juin 2026 dans la salle communale de Wildenstein.

- Contrat Obligation Réelle Environnementale

France 3 Alsace organise un tournage le mardi 16 juin 2026 à 14h00.

- **Sécurité**

Madame Marie MAILLET exprime que certains visiteurs de la cascade du Heidenbad, se mettent en danger à longer la route départementale 13bis, lorsqu'ils repartent de leur promenade.

Des panneaux explicatifs supplémentaires pourraient être installés pour inviter les randonneurs à reprendre le circuit en sens inverse.

- **Plan d'aménagement forestier :**

Une réunion de travail aura lieu le mercredi 3 juin 2026 à 14h00.

- **Battues de chasse**

Les prochaines battues se dérouleront :

- ❖ le samedi 7 novembre 2026,
- ❖ le samedi 5 décembre 2026,
- ❖ le lundi 28 décembre 2026.

- **Construction du bûcher**

La construction du bûcher aura lieu en matinée du samedi 30 mai 2026

- **RPI Kruth/Wildenstein**

La prochaine réunion du conseil d'école se déroulera le vendredi 12 juin à 18h00 à Kruth.

- **Lac de Kruth/Wildenstein**

L'aire de camping-cars est ouverte au public depuis le jeudi 30 avril 2026, avec 26 emplacements.

L'inauguration officielle aura lieu le vendredi 19 juin 2026 à 17h00, et le café « le wild » s'occupera du verre de l'amitié.

Les travaux d'aménagement du futur Sentier des grenouilles ont pu démarrer récemment, avec notamment la démolition de l'ancien bâtiment de captage d'eau.

- **Vie associative**

Le café associatif « le Wild » a effectué son Assemblée Générale, le vendredi 17 avril 2026.

L'association des Amis des Verriers a effectué son Assemblée Générale, le dimanche 19 avril 2026.

Les deux associations présentent des finances saines.

- **CERVUS 2026**

Le colonel Clément TORRENT – Commandant du 19e régiment du génie a adressé une lettre de remerciements relatif à la réussite de l'exercice CERVUS 26 qui s'était déroulée du 16 au 22 février 2026.

- **Véhicule communal**

Le véhicule neuf a été livré récemment. L'ancien véhicule est proposé à la vente au prix de 1 800 €. Le futur acquéreur devra prévoir des travaux de réparation estimé à un montant de 500€.

- **Recensement INSEE**

Monsieur Arnaud FOLTZER souhaite connaître le résultat du recensement INSEE. Les statistiques n'ont pas encore été publiées.

- **Souvenir Français Départemental**

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le samedi 10 octobre 2026 à Wildenstein.
Après le dépôt de gerbes, un déjeuner se tiendra dans la salle communale, le film retraçant l'histoire du Rhin Danube monté par le Club d'Animation sera projeté.

- **Travaux**

La Collectivité Européenne d'Alsace procèdera aux travaux de pose d'enduit et gravillonnage sur la route D13Bis au niveau du lac de Kruth/Wildenstein, le mardi 26 mai 2026. (travaux initialement prévus en 2025 mais annulés suite aux mauvaises conditions météo)

La route étant barrée, les transports scolaires et les déplacements des habitants pourront s'effectuer par la voie verte du lac, ouverte exceptionnellement pour l'occasion.

- **Piscine Wesslering**

Madame Anna SOCCIO pose la question de date de la réouverture.
Les travaux se poursuivent l'ouverture à la rentrée scolaire est toujours envisagée.

- **Elections sénatoriales**

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026.
Le vendredi 5 juin 2026, le conseil municipal devra se réunir afin d'élire un délégué et 3 suppléants.

- **Cérémonie du 11 novembre 2026**

Elle se déroulera à Wildenstein et une exposition de véhicules militaires est envisagée.

- **Fermeture du réseau cuivre**

Orange envisage une fermeture technique du réseau cuivre en 2030.
Les utilisateurs du réseau cuivre devront avoir migré sur une autre technologie disponible (fibre optique notamment) d'ici à cette date.
Si certaines habitations ne sont pas encore raccordées, les particuliers ont la possibilité de vérifier l'éligibilité du logement en consultant le site internet de ROSACE.

- **Projets 2027**

M. le Maire propose d'organiser une visite de l'assemblée nationale en début d'année 2027.

Plus aucun sujet n'étant abordé, la séance close à 21h15.

Monsieur Ludovic MARINONI

Madame Edyta WOJOTOWICZ

Maire

Secrétaire de séance